



Information quant à une éventuelle démission

Par **nribeiro**, le **23/10/2009** à **22:40**

Bonjour,

Je suis actuellement employée d'une banque portugaise. Je dois reprendre mon activité professionnelle dans 3 semaines suite à 3 ans de congé parental. Orn je viens d'apprendre il y a 2 jours par téléphone que je ne reprend pas mes fonctions de chargée de clientèle dans l'agence dans laquelle j'étais jusqu'à présent, mais que je suis mutée dans une agence bien trop loin de chez moi. Pour des raisons personnelles et familiales, je ne pourrais exercer mon activité dans ces circonstances.

J'envisage de démissionner afin de trouver un emploi plus proche de chez moi. Ma question est la suivante : si je démissionne, puis-je prétendre à mes indemnités d'ancienneté (bientôt 8 ans) et chômage?

Ou est-il préférable pour moi de demander un licenciement à l'amiable afin de prétendre à mes droits dans l'attente de trouver un autre emploi. Mon employeur peut-il s'y opposer?

J'attends vos conseils,
Merci d'avance,
Meilleures salutations,